

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 7 septembre 2022, à 17 h 34, au 1130, route de l'Église, Québec.

Sont présents :
Maude MERCIER LAROCHE, présidente
Yvan BOURDEAU
Liguori HINSE
Joel JONCAS
Claude LAVOIE
Annie SANFAÇON
Jean SIMARD
Jackie SMITH
David WEISER

Sont absents:
Pierre-Luc LACHANCE, vice-président
France BILODEAU
Sébastien HALLÉ

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :
Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Avis de convocation

L'avis de convocation a dûment été expédié aux membres du conseil d'administration.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 22-60

Sur proposition de M. David Weiser, appuyée par M^{me} Annie Sanfaçon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

4. Période de questions du public

Madame la présidente invite les personnes présentes à la période de questions.

De plus, les personnes qui le souhaitent peuvent, suivant la procédure mise en place, poser leurs questions le jour de l'assemblée, jusqu'à 15 h, au secrétariat général.

5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juillet 2022

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 22-61

Sur proposition de M. Jean Simard, appuyée par M. Claude Lavoie, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 6 juillet 2022, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6. Dossiers soumis au conseil d'administration

6.1 Application de l'article 19 de la Loi sur les sociétés de transport en commun

Résolution 22-62

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M. Joel Joncas, il est résolu d'excuser l'absence de M^{me} Annie Sanfaçon lors de deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration, à savoir l'assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2022 et l'assemblée ordinaire du 6^r juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Autorisation de dépense(s) – biens et services courants

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

Résolution 22-63

Sur proposition de M. Joel Joncas, appuyée par M. Jean Simard, il est résolu :

- *d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution de contrats de déneigement d'infrastructures du RTC à intervenir avec les entreprises MRA paysagistes inc., Service d'entretien Eddy Wagner inc., Reboisement Cent frontières inc., Gestion Belle-Rivière inc. et Paradis aménagement urbain inc. d'une somme totalisant 1 169 509,50 \$, plus les taxes applicables, pour une période fixe de trois (3) ans, plus une somme de 165 903 \$, plus les taxes applicables, pour deux (2) options de renouvellement d'un (1) an chacune, lorsque applicables;*
- *d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant un service technique de remorquage à intervenir avec Garage René Bertrand, d'une somme n'excédant pas 366 274 \$, plus les taxes applicables, pour une période fixe de trois (3) ans;*

étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Nomination d'un représentant de l'employeur au comité de retraite

CONSIDÉRANT que le 22 septembre 2022, un poste de représentant de l'employeur au comité de retraite deviendra vacant;

Résolution 22-64

Sur proposition de M. Joel Joncas, appuyée par M^{me} Annie Sanfaçon, il est résolu de nommer M^{me} Marie-Claude Garneau, coordonnatrice gestion opérationnelle et sécurité routière, à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite du Régime de retraite des employés du Réseau de transport de la Capitale (RTC), et ce, à compter du 22 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

7. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

8. Période d'intervention des membres du conseil

Madame la présidente invite les membres du conseil à la période d'intervention.

9. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 18 h 43.

Maude Mercier Larouche présidente

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale